



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 7 OCTOBRE 2021

Présidence M. THIERRY HENRY

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 3 / 2021 : « Règlement général de police de la Commune de Romanel-sur-Lausanne » adopté en séance de Municipalité du 31 août 2021;
- ouï le rapport de la commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'adopter le Règlement général de police de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, qui sera soumis à l'approbation de la Cheffe du Département des institutions et du territoire ;
- d'abroger toutes dispositions antérieures ;
- que ce règlement entrera en vigueur dès son approbation par le Département compétent.

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2021.

Le Président :


Thierry HENRY



La Secrétaire :


Manuela KAUFMANN

Avis affiché le 11 octobre 2021